Pour expliquer avoir agressé sexuellement une fillette de huit ans et demi, il se dit victime de racisme

10/01/2017 à 10h24

Autant à cause de son débit, que par ses affirmations formulées à la barre, le tribunal a du mal à le suivre. Voilà le prévenu, un Turripinois de 41 ans, tour à tour victime d'insultes racistes, de harcèlement, puis révélant qu'il a été agressé sexuellement à l'adolescence. « Festival d'explications les plus surprenantes, sinon fantaisistes, les unes que les autres », tranche le procureur Dietlind Baudoin, en correctionnelle, hier à Bourgoin-Jallieu.

Slimane Rezig a été condamné à un an de prison ferme, et deux ans avec sursis avec mise à l'épreuve, pour une agression sexuelle imposée à une fillette de huit ans et demi, le 18 novembre dernier à La Tour-du-Pin. Une obligation de soins a été prononcée. Il a interdiction de se présenter dans la commune, d'entrer en contact avec la victime et ses parents, et d'exercer une activité en lien avec les mineurs. Un mandat de dépôt a été délivré. Il comparaissait détenu. Purgeant une peine de quatre mois, datant de décembre 2015. Déjà, des faits similaires.

M. Rezig, a expliqué avoir agi « par vengeance ». Vengeance envers le père de la fillette, qu'il connaissait.

Le Dauphiné

Merci à **Mielrubis**